

Le citoyen Louis Saint Prix-Enfantin de Romans (Drôme) envoie un don pour les frais de la guerre, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le citoyen Louis Saint Prix-Enfantin de Romans (Drôme) envoie un don pour les frais de la guerre, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 334;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15626\\_t1\\_0334\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15626_t1_0334_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

vive la République, a bas Robespierre, a bas Couthon et Saint-Just, a bas tous les tyrans. En maison commune séance publique et permanente à laquelle ont assisté, Corno, La Roque, Barberousse, Sauvagnat, Hebrard, François Roche, Amable Roche, Raffy, Bernard aîné, Bernard Magnon, Chauchat, Beyssere, Cournol, Froment, et Berlande agent national et ont signés La Roque, Roche, Roche, Froment, Beyssere et Berlande agent national.

Suite de la séance du dit jour seize thermidor. Les citoyens Jean Cournot, Bernard, et Beyssere commissaires de la commune d'Orcet près la société des Martres étant de retour, après que les bons citoyens de cette commune ont été invités de porter à l'instant les portraits des traitres Couthon qu'ils pourroient avoir chez eux, et qu'en effet il en a été trouvés deux après les recherches qui en ont été faites dans différentes maisons par les membres mêmes de la commune, le conseil général ayant fait porter sur le champ ces portraits à la place publique ils ont été livrés aux flammes en présence des citoyens Mauthiot agent national des Martres, Paty municipal de ladite commune et Jacques Mathieu Mauthiot greffier du juge de paix tous membres de la société populaire du canton députés pour assister à la farandole qui a eu lieu le dit jour au milieu des cris du peuple qui ne cessoit de répéter vive la Convention, vive la République, a bas tous les tyrans et ont signé Paty, commissaire, Mauthiot, commissaire de la société, Mauthiot, commissaire, Berlande, agent national, La Roque, Beyssere, Roche, et autre Roche.

Expédié conforme à l'original,

LAROQUE, *président*, BATHON, *pour le secrétaire-greffier*.

## 10

**Le citoyen Louis Saint Prix-Enfantin de Romans, département de la Drôme, envoie à la Convention la somme de 63 L et 10 s, faisant le quart du trimestre d'une pension de 1 600 L qu'il s'est engagé de donner tous les ans à la Nation pour les frais de la guerre.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (45).**

Don patriotique

Louis Saint-Prix, citoyen de Romans, département de la Drôme, ayant, par la soumission énoncée dans le procès-verbal de l'Assemblée nationale du 5 mai 1792 (vieux style) promis pour les frais de la guerre, tant qu'elle durerait, le quart d'une pension de mille livres qui lui est due à titre de ci-devant chanoine, a donné 62 L 10 s pour le quart de trimestre échu le 1er messidor dernier (46).

(45) P.-V., XLV, 134.

(46) C 318, pl. 1 295, p. 2.

## 11

**Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord instruisent la Convention, en date du 11 fructidor, qu'à la lecture de l'arrêté qu'ils ont pris pour la construction d'un vaisseau, les officiers et volontaires de la compagnie formant la garnison du Fort-la-Latte, ont déposé entre leurs mains le prêt qu'ils venoient de recevoir, montant à 323 L 15 s.**

**Mention honorable et insertion au Bulletin (47).**

[*Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord à la Convention nationale, de Port-Briec, le 11 fructidor an II*] (48)

Représentants de la Nation,

Nous vous remettons la lettre du citoyen Droguet commandant d'une compagnie formant la garnison du Fort Lalatte, district de Lamballe, qui nous apprend que les braves défenseurs de la Patrie qui la composent, à la lecture de votre arrêté du 5 thermidor pour la construction d'un vaisseau, ont déposé entre ses mains au cri de vive la République, le prêt qu'ils venoient de recevoir, montant à trois cent vingt trois livres quinze sols.

Nous vous prions de vouloir bien donner à ce trait de dévouement généreux, la mention honorable qui doit offrir à ces volontaires, une récompense flatteuse et redoubler le zèle des autres citoyens pour le succès d'un projet aussi avantageux.

Salut et fraternité.

SAULNIER-GAUTIER, PRIGENT, LE DINER, HELLO, GAUFFIER

[*Copie de la lettre écrite par le citoyen Droguet, commandant le fort Lalatte, aux administrateurs du département des Côtes-du-Nord, du 9 fructidor an II*]

Sitôt votre arrêté du 5 thermidor reçu je l'ai lu à la tête de la garnison et tous les officiers et volontaires y ont répondu par les cris de vive la République, en m'observant qu'ils étoient tous du département et qu'ils vouloient aider de toutes leurs facultés leurs concitoyens à combattre tous les crimes, ou ce qui est la même chose à écraser l'abominable anglois en conséquence ils sont venus, en attendant mieux m'ont-ils dit, déposer entre mes mains le prêt qu'ils venoient de recevoir, me chargeant de vous le faire parvenir et de vous jurer en leurs noms et à tous les bons républicains un dévouement sans bornes.

Salut et fraternité.

Le commandant de la garnison du fort Lalatte signé G. Droguet. Le total de notre souscription est de 323 L 15 s.

P.S. Nous désirerions que ce bâtiment fut confié aux mains de ce département.

(47) P.-V., XLV, 134. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(48) C 319, pl. 1 306, p. 3-4.